



**CÉRÉMONIE DE SIGNATURE D'UN MÉMORANDUM D'ENTENTE
ENTRE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DU CAMEROUN
(CDHC) ET L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)
28 SEPTEMBRE 2023-SIÈGE DE L'INS-YAOUNDÉ**

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CDHC

Créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, la CDHC est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et fait également office de Mécanisme national de prévention de la torture du Cameroun

Created by law n° 2019/014 of 19 July 2019, the CHRC is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, conciliation and deliberation in the promotion and protection of human rights and Cameroon National Mechanism for the Prevention of Torture

- **Monsieur le Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire, ici représenté,**
- **Monsieur le Directeur général de l'Institut national de la statistique,**
- **Monsieur le Directeur du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'homme (RINADH), que j'aime appeler partenaire permanent et incontournable de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun (CDHC), qui nous écoute par visioconférence ce matin,**
- **Son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur, chef de la délégation de l'Union européenne au Cameroun, ici représenté,**
- **Monsieur le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies au Cameroun, ici représenté,**
- **Monsieur le Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Cameroun, ici représenté,**
- **Monsieur le Représentant Résident du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au Cameroun, ici représenté,**
- **Monsieur le Directeur du Centre des Nations Unies pour les Droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale (CNUDHD-AC), ici représenté,**
- **Mesdames, Monsieur les Présidents des Sous-Commissions de la Commission des Droits de l'homme du Cameroun,**

- **Monsieur le Secrétaire permanent de la Commission des Droits de l’homme du Cameroun,**
- **Distingués coordinateurs des réseaux des organisations de la société civile** et chers partenaires de la CDHC,
- **Distingués invités,** en vos fonctions, titres, grades et qualités,
- **Mesdames, Messieurs,**

Je me réjouis de vous retrouver dans cette salle à l’occasion de la cérémonie de signature du mémorandum d’entente (MoU) entre la Commission nationale des Droits de l’homme du Cameroun (CDHC) et l’Institut national de la Statistique (INS). Permettez-moi de renouveler toute ma gratitude au ministre de l’Économie, de la Planification et de l’Aménagement du territoire (MINEPAT) qui a bien voulu désigner un représentant à cette cérémonie. Je profite de cette occasion également pour exprimer ma reconnaissance vis-à-vis du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l’homme (RINADH), ce partenaire majeur dont l’accompagnement a permis d’aboutir à l’élaboration du document qui nous réunit ici en ce moment. En effet, du 16 au 18 août dernier, sous les auspices du RINADH, nous nous sommes retrouvés dans les locaux de l’hôtel Merina de Yaoundé

pour un atelier dédié au renforcement de la collaboration entre la CDHC et l'INS dont les objectifs étaient clairs et précis. Il s'agissait :

- d'accroître la connaissance et la compréhension par la CDHC et l'INS de l'approche basée sur les Droits de l'homme dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable(ODD) ainsi que l'approche des données statistiques fondée sur ces Droits ;
- de renforcer la capacité de l'Institution nationale des Droits de l'homme du Cameroun (INDH) à initier et à maintenir une collaboration efficace avec l'INS ;
- de renforcer la capacité de l'INDH et de l'INS à développer et à utiliser des indicateurs des Droits de l'homme dans le suivi et la réalisation des ODD et de maintenir le dialogue en vue de la préparation et de la signature d'un mémorandum d'entente entre l'INDH et l'INS.

Au terme de cette rencontre, l'une des préconisations majeures était l'élaboration et la signature de ce document, destiné à lancer de façon officielle la coopération entre ces deux

institutions publiques. Après plusieurs séances de travail, un projet de MoU a été élaboré.

Il s'agit ainsi d'un document qui fixe les engagements individuels et communs des parties, qui fixe les conditions et les modalités d'actions entre les deux entités sur les sujets d'intérêt commun.

Je voudrais ici exprimer ma profonde gratitude au directeur général de l'INS qui a bien voulu que ce nouveau partenariat avec la CDHC devienne réalité.

Comme je l'ai rappelé lors de la rencontre du mois dernier, l'intérêt d'une collaboration renforcée entre nos deux entités n'est plus à démontrer. À de nombreuses reprises, la CDHC a exprimé sa volonté d'être partie prenante au processus de suivi des indicateurs des Objectifs de développement durable (ODD) au Cameroun et de renforcer ses capacités dans le domaine de la statistique.

Pour ceux qui se demandent ce que ce MoU va changer, il convient de dire qu'il permettra non seulement d'améliorer les capacités de l'INS dans le domaine des Droits de l'homme, d'accroître l'importance accordée aux Droits de l'homme dans le système d'information statistique national, de mieux suivre

et mieux évaluer la situation des Droits de l'homme au Cameroun, mais aussi de mieux évaluer l'agenda 2030 des Nations unies et l'agenda 2063 de l'Union africaine. En permettant à la CDHC de disposer d'un meilleur système d'information statistique, cette nouvelle collaboration aura l'avantage de fournir de donner au Cameroun la possibilité de mieux étalonner le renforcement de l'État de droit, un des axes majeurs du pilier « Gouvernance » dans le Document stratégique de développement de l'État du Cameroun 2020-2030, plus connu sous le nom de SND 30.

Mesdames, Messieurs,

De façon plus concrète, dans le cadre la préparation du troisième rapport national volontaire à présenter par le Cameroun devant le Forum politique de haut niveau sur le développement durable dans le cadre des ODD, l'évolution des indicateurs de développement dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'autonomisation de la femme et de la jeune fille, de l'accès à l'eau et à l'énergie, de la protection des espaces marins et terrestres et bien d'autres doit être suivie et mesurée. L'intégration de la CDHC dans ce processus devra

donc être effectif. Elle permettra d'avoir une évaluation des résultats des politiques publiques en matière d'ODD avec une approche basée sur les Droits de l'homme.

En outre, pour faire écho à la loi du 20 juillet 2020 régissant l'activité statistique au Cameroun qui définit les statistiques officielles comme « *les données statistiques produites par les services relevant du système national d'information statistique* », les statistiques produites par la CDHC seront désormais revêtues du sceau de statistiques officielles qui seront utilisables par tous les membres du système d'information statistique national et par l'ensemble des acteurs qui s'intéressent aux questions des Droits de l'homme.

Par conséquent, les avis et les conseils formulés par la CDHC à l'endroit des acteurs institutionnels et non-institutionnels seront désormais plus crédibles, car étayés par des chiffres fiables et pertinents. Il en est de même pour ses rapports statutaires portant sur la promotion et la protection des Droits de l'homme ainsi que la prévention de la torture dans les lieux de privation de liberté et des rapports thématiques produits par la CDHC chaque année, conformément aux dispositions de l'article 42 de sa loi fondatrice du 19 juillet 2019. Je peux citer,

Créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, la CDHC est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et fait également office de Mécanisme national de prévention de la torture du Cameroun

Created by law n° 2019/014 of 19 July 2019, the CHRC is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, conciliation and deliberation in the promotion and protection of human rights and Cameroon National Mechanism for the Prevention of Torture

également d'autres productions de la CDHC comme ses documents récapitulatifs annuels intitulés « *Actions de la CDHC en 10 points* » pour l'un, et « *Situation des Droits de l'homme en 10 points* » pour l'autre, dont la qualité connaîtra sûrement une nette amélioration.

Les données chiffrées concernant les requêtes, les cas d'autosaisine en matière de violation des Droits de l'homme, les visites des lieux de privation de liberté, les activités de sensibilisation et de vulgarisation des Droits de l'homme seront mieux collectées, traitées, interprétées et diffusées.

Les capacités de l'Unité chargée de la production statistique de la CDHC et celles du personnel de la CDHC dans le domaine statistique seront renforcées.

En outre, comme je l'ai également souligné le mois dernier dans le cadre de l'atelier du Merina hôtel susmentionné, une solution à l'épineux problème du manque de données statistiques et de la pénurie de statistiques suffisamment désagrégées suivant des critères pertinents pourra être enfin trouvée.

C'est ainsi que des données statistiques manquantes seront désormais mieux élaborées afin de renforcer le contenu des Rapports gouvernementaux et des Rapports alternatifs , y compris ceux que la CDHC qui est généralement soumis aux mécanismes de surveillance des Droits de l'homme tant africains qu'universels.

Mesdames et Messieurs,

Nous percevons mieux l'importance du document stratégique que nous signons aujourd'hui avec l'INS. À titre de rappel, la CDHC n'est pas à sa première expérience en la matière. Elle a signé également le 13 septembre dernier un MoU avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) dont je salue la présence ici. La CDHC a également signé le 14 juillet 2023 un MoU avec la plateforme d'organisations de la société civile connue sous l'acronyme *CAM-CRIN* très engagée et active dans la promotion et la protection des Droits des enfants et qui est représentée ici, sans oublier le MoU avec la commune de Minta.

Je saisis cette opportunité pour saluer tous les acteurs de la société civile, ici représentée par l'Observatoire des libertés publiques au Cameroun (OLPC), le Réseau camerounais des Organisations des Droits de l'homme (RECODH) et *CAM-CRIN* qui bénéficieront aussi du présent mémorandum en tant que partenaires permanents de la CDHC.

Je ne saurais conclure sans souhaiter que cette date soit marquée comme l'aube d'un nouveau jour pour le renforcement de la prise en compte de l'approche basée sur les Droits de l'homme par l'INS et pour le développement ainsi que l'appropriation d'une véritable culture statistique par la CDHC.

Vive la coopération entre la CDHC et l'INS,

Vive la coopération entre la CDHC et les autres administrations publiques,

Vive la coopération entre la CDHC et le RINADH !

Vive la coopération internationale en matière des Droits de l'homme !

Vive le Cameroun !

Créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, la CDHC est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de conciliation et de concertation en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et fait également office de Mécanisme national de prévention de la torture du Cameroun

Created by law n° 2019/014 of 19 July 2019, the CHRC is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, conciliation and deliberation in the promotion and protection of human rights and Cameroon National Mechanism for the Prevention of Torture